

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maryvonne BARBIER, Maire.

**Etaient présents** : BARBIER Maryvonne, HOUOT Marie-Laure, CARON Gilles, RICHARDOT Vincent, POTEL Françoise, THIROUIN Cédric, FERNANDES Brigitte, POURTOUT Grégory, WADDINGTON Florian.

**Absents** : DE MIRANDA José, VAN BELLEGHEM Fabien.

**Secrétaire de séance** : POTEL Françoise

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 : (objet n°16/2023)**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 676 231,67 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 432 669,71 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	676 231,67 €	676 231,67 €
Section d'investissement	449 257,21 €	449 257,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 125 488,88 €</b>	<b>1 125 488,88 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

### **RECONDUCTION CONVENTION GEPU : (objet n°17/2023)**

Considérant que la convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023,

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la signature d'une convention de délégation de compétence de la CARCT vers les communes concernant la gestion des eaux pluviales urbaines pour l'année 2023,

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **VENTE CHEMIN DE LA BRIQUETERIE: (objet n°18/2023)**

Madame le Maire explique à l'assemblée que Monsieur Laurent SIMON, domicilié hameau de la Briqueterie, désire acheter la portion du chemin conduisant à son domicile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de vendre ce chemin à monsieur Laurent SIMON moyennant le prix de 700 € net.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

## DIVERS

### COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes organise différentes manifestations durant le mois d'avril :

- le 1er avril : *Rallye de la Vallée de la Marne*. Départ depuis la place de l'Eglise de 50 véhicules anciens.
- Le 8 avril : *Chasse aux œufs*. Les enfants de la commune sont conviés à venir au terrain de sport pour des ateliers et récompenses en chocolat.
- Le 22 avril : *Sortie Cerfs-Volants à Berck*. Départ de la commune à 07h30 en direction des plages de Berck afin d'admirer les 36èmes Rencontres Internationales des Cerfs-Volants.

### ASSAINISSEMENT

Marie-Laure HOUOT, adjointe au Maire , informe qu' une réunion s'est tenue concernant la convergence tarifaire de l'assainissement collectif en vue d'une harmonisation pour aboutir à une redevance unifiée sur le territoire de l'agglomération à horizon 2030. Les redevances d'assainissement doivent évoluer dès 2023.

La redevance assainissement collectif ne concerne que les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Cette redevance est composée d'une part fixe basée sur le compteur d'eau potable assujettie à la redevance assainissement collectif et d'une part variable liée au volume d'eau potable consommé par l'utilisateur.

Et ont signé au présent registre les jour, mois et an susdits :